

*Les subsides*

**M. le Président:** A l'ordre. J'aurais dû permettre au député d'Essex—Windsor de répondre à la dernière intervention. C'est ce que je vais faire et je sais que le député de Fraser Valley—Est (M. Belsher) acceptera cette décision.

**M. Langdon:** Je tiens à dire tout d'abord que de toute évidence, le député n'a pas écouté ce matin. J'ai essayé au moins pendant un tiers de mon discours de présenter toute une série d'autres options dont un bon nombre ont été recommandées par le comité spécial mixte qui a reçu des témoignages dans tout le pays au cours de l'été 1985. Si l'on avait retenu ces options, cela nous aurait mis dans une situation bien moins vulnérable et difficile que celle où nous nous trouvons aujourd'hui.

**M. Kempling:** Vous êtes un rêveur.

**M. Langdon:** Quelqu'un prétend que je suis un rêveur. A mon avis, on ne peut dire cela que lorsqu'on se rend compte du cauchemar où nous a plongé la politique du gouvernement.

**Une voix:** Bravo!

**M. Langdon:** Je veux répondre précisément à la proposition selon laquelle il devrait y avoir l'unanimité à propos des droits compensateurs. Les députés étaient unanimes à soutenir ces mesures jusqu'à ce que la ministre du Commerce extérieur donne le signal de la reddition. Elle a déclaré alors que nous ne défendrions plus le principe que nous avons défendu dans trois affaires, que les droits de coupe nous concernaient, qu'ils n'étaient pas trop élevés et que les provinces pouvaient les fixer à leur gré. En adoptant cette position, c'est elle et elle seule qui a détruit l'esprit d'unanimité et d'entière collaboration qui régnait à la Chambre sur la question des droits compensateurs. C'est certainement le cas du député de Skeena (M. Fulton). Je ne parlerai pas au nom des députés de l'opposition officielle. Ils sont tout à fait capables d'exprimer leur opinion et ils le feront, j'en suis sûr. Je ne veux pas laisser entendre par là que leurs propos sont exempts de confusion. Je veux dire d'une part qu'il existe une solution de rechange et d'autre part, que l'unanimité était complète avant que la ministre ne l'anéantisse.

• (1140)

**M. Belsher:** Monsieur le Président, les propos du député d'Essex—Windsor (M. Langdon) démontrent clairement que les néo-démocrates ne savent pas de quoi ils parlent. Il peut parler de confusion! A l'instar de leurs homologues de l'opposition officielle, ils parlent de libre-échange alors que nous parlons d'un meilleur accord commercial. Parlons donc de ce que nous tentons de faire au lieu de brouiller les cartes.

Le député et son parti représentent les syndicats et disent souhaiter que les négociations se déroulent au grand jour. Croit-il vraiment que nous pouvons négocier dans les journaux et sur la place publique? Est-il d'avis que les négociations collectives doivent être menées de la sorte à l'avenir? Est-ce là ce qu'il préconise?

Certains députés de l'opposition, nous l'avons vu, adoptent des points de vue différents. En fait, ils sont à la fois pour et contre. Un jour ils déclarent que nous devons poursuivre les pourparlers sans fléchir. Le lendemain, ils nous disent d'y mettre fin. Pour ce qui est de la question du bois d'oeuvre en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada, le gouvernement montre la voie. Quand il parle, il le fait au nom de chacune des provinces et des entreprises du secteur, lesquelles se réjouissent de l'esprit d'initiative que la ministre a démontré aux Canadiens.

Pourquoi ne mettent-ils pas un terme à toute leurs élucubrations et ne s'empresent-ils pas de souscrire à la nette orientation que la ministre a donnée?

**M. Langdon:** S'il était possible de discerner une orientation nette dans les méandres des déclarations ministérielles sur cette affaire, monsieur le Président, peut-être pourrions-nous nous brancher. Mais elle n'a cessé de louvoyer, tantôt se lançant dans des attaques à l'emporte-pièce contre les États-Unis, tantôt recommandant le recours aux tribunaux et au système américains comme seul moyen de résoudre le différent au sujet du bois d'oeuvre. Elle a adopté des positions contradictoires, embrouillées et, pour tout dire, dénuées de sens. C'est la vérité pure.

Quand aux questions précises qu'a soulevées le député, il n'est pas question que les négociations collectives aient lieu au vu et au su de tous. Or, aux États-Unis, le député le sait très bien, il a été possible d'interroger publiquement le négociateur représentant l'autre partie. Il a également été possible d'étaler au grand jour la teneur de son mandat. Chez nous, il en va tout autrement. En effet, le gouvernement préfère tenir la population dans l'ignorance la plus complète au sujet de la stratégie que Simon Reisman doit appliquer. En insistant ainsi sur le secret, le gouvernement fait du tort non seulement au Canada, mais ruine en quelque sorte ses propres efforts pour trouver une solution. Par ailleurs, en dernier lieu, le député nous a accusés de faire preuve d'inconséquence au sujet des pourparlers; or, nous n'avons cessé de dire depuis le début que nous ne devrions pas participer à des pourparlers...

**M. le Président:** A l'ordre, je vous prie. Je dois informer le député qu'il a épuisé le temps qui lui était accordé. D'autres députés désirent prendre la parole. J'autoriserais une question de plus si la Chambre y consentait à l'unanimité.

**Des voix:** D'accord.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, est-ce que le député pourrait exposer clairement le point de vue du Nouveau parti démocratique, dont il est un porte-parole? Il ne faut pas oublier que les négociations tarifaires de Tokyo aboutiront l'an prochain à une réduction sans précédent de nos tarifs et en fait des tarifs de tous les autres pays. Il faut aussi reconnaître que le principal problème commercial entre les États réside aujourd'hui dans les barrières non tarifaires.